

Recours au Règlement—M. Riis

[Français]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition d'un certain nombre de Canadiens qui expriment leur inquiétude concernant les changements proposés par le gouvernement à la Loi sur les brevets. Ces gens-là indiquent qu'ils sont inquiets de l'augmentation des prix des médicaments face aux changements suggérés. Ils font aussi appel au Parlement afin qu'il rejette ces propositions qui augmenteraient le prix des médicaments.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le privilège aujourd'hui, conformément à l'article 106 du Règlement, de présenter une pétition à cette honorable Chambre qui est signée par des résidents de Luceville, Saint-Anaclet, Saint-Gabriel, Mont-Joli, Rimouski et de plusieurs communautés dans la circonscription de Matane au Québec et qui appuient l'Opposition dans son effort de prévenir les propositions du gouvernement des changements dans la législation qui auront le résultat de hausser les prix des médicaments.

[Traduction]

LE PRIX DE L'ESSENCE—LA RESTRICTION DE LA CONCURRENCE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): J'ai une autre pétition signée par des citoyens de Red Lake et des localités avoisinantes de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de décourager toute restriction à la concurrence dans l'industrie du pétrole et du gaz et de voir à ce que Petro-Canada abaisse les prix du pétrole exigés de ses consommateurs.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma troisième pétition ce matin a été signée par des citoyens de Truro, Shubenacadie, Great Village et plusieurs autres localités de la Nouvelle-Écosse. La pétition demande au gouvernement fédéral de rejeter les modifications à la Loi sur les brevets qui entraîneront inévitablement une majoration des prix des médicaments au Canada.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES CANADIENNES DE GOOSE BAY

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma quatrième pétition porte les signatures de citoyens de Calgary, Lethbridge, Edmonton et autres localités de l'Alberta. Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que tous les vols à faible altitude cessent à la base des Forces armées canadiennes de Goose Bay et qu'on interrompe également les négociations avec l'OTAN en vue d'agrandir la base. Ils s'inquiètent vivement au sujet de la chasse et de la qualité de vie des autochtones dans cette région.

L'UTILISATION DES SUPERBOÎTES À LETTRES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Enfin, monsieur le Président, j'ai une pétition signée surtout par des citoyens de Toronto. Je suis heureux de présenter cette pétition le jour

même où nous allons débattre de la situation à la Société canadienne des Postes, puisque la pétition demande au Parlement de s'opposer à ce que des superboîtes viennent remplacer la livraison à domicile.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je m'empresse de présenter une pétition au nom de Canadiens demeurant dans la région de l'Atlantique qui protestent contre l'intention du gouvernement de faire adopter des modifications à la Loi sur les brevets, qui entraîneront une majoration des prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'UTILISATION DE L'HEURE DES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour vous signaler que le 5 décembre, à la fin de la séance, le président suppléant a rendu la décision suivante, qui figure à la page 1853 du Hansard:

Le député de Peterborough (M. Domm) m'a prévenu par écrit qu'il ne pourra venir à la Chambre, le lundi 8 décembre 1986, pour proposer sa motion à l'heure des initiatives parlementaires. J'ordonne donc aux services du greffier de porter cette motion à la fin de la liste de priorité.

L'avis étant de ce fait supprimé, l'heure des initiatives parlementaires sera suspendue et, conformément au paragraphe 39(2) du Règlement, la Chambre poursuivra les travaux dont elle sera alors saisie, jusqu'à l'heure normale de l'ajournement quotidien.

Je soulève cette question parce que j'ai remarqué hier, lors de la mise aux voix, que le député de Peterborough (M. Domm) se trouvait effectivement à la Chambre à l'heure prévue pour les initiatives parlementaires. Je me rappelle en outre que tout de suite après, le gouvernement a proposé de prolonger la séance, ce qui fut fait. Au cours du débat en deuxième lecture, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a été le seul à prendre la parole parmi les ministériels. Il a proposé que la question soit mise aux voix, ce qui a mis fin à la séance.

Il me semble qu'il y a lieu d'accuser le gouvernement d'abus de pouvoir à propos de l'heure réservée aux initiatives parlementaires; il aurait manipulé à ses fins les travaux de la Chambre et fait prolonger la séance dans le but de terminer la deuxième lecture d'un projet de loi, alors qu'on venait tout juste d'entamer le débat ce jour-là.

Il pourrait s'agir d'une affaire très grave.

M. le Président: A l'ordre. Je crois comprendre que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) soulève une affaire importante, mais qu'il ne porte aucune accusation à l'égard du député de Peterborough (M. Domm). J'essaie simplement de bien situer la question, étant donné que le député de Peterborough n'est pas à la Chambre actuellement. Je ne voudrais pas que le député poursuive son intervention en l'absence de la personne en cause. A ce que je sache, aucune accusation n'est portée contre le député de Peterborough.